

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2022
Délibération n°2022/095

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Étaient absents : Mrs Damien BLANC et Frédéric DRAVET

Convocation du : 07 novembre 2022 - Affichage du : 07 novembre 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE
18 NOV. 2022
RÉCÉPISSÉ

OBJET : TARIFICATION DES CONCESSIONS- ANNÉE 2023

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal (concessions en terre et columbarium) pour l'année 2023 ;

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuellement en vigueur :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 450.00 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 900.00 €
- concession trentenaire dans le columbarium communal : 400.00 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DIT que les tarifs des concessions dans le cimetière communal sont les suivants pour l'année 2023 :

- concession trentenaire de 2 mètres superficiels : 450.00 €
- concession trentenaire de 4 mètres superficiels : 900.00 €
- concession trentenaire dans le columbarium communal : 400.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*

18 NOV. 2022

Le Maire,

Roland DRAVET

